

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

**DELIBERATION n°2012/19**

L'An deux mille douze et le jeudi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

REÇU

**Présent(s) suppléant(s) :**

le 22 FEV. 2012

**Secrétaire de séance :** Mme GANTCH

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

**OBJET : TOURISME – Demande de subvention pour le plan de communication du PLR**

Monsieur le Président indique que l'aménagement du PLR s'accompagnera d'un plan de communication qui s'appuiera sur la réalisation d'un topoguide de randonnées et de fiches téléchargeables sur le site tourisme de la Communauté de Communes. Ces supports éditoriaux ont pour ambition d'intégrer tous les circuits balisés de la vallée d'Ossau afin que ces ouvrages deviennent la principale référence bibliographique en matière de randonnée en Ossau. Si un tel projet se finalise, les circuits du Parc National des Pyrénées seront inclus dans ces nouveaux supports.

Les demandes de subvention auprès du Parc National pour 2012 devant être effectives avant le mois de mars.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en voir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ce plan de communication auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil régional d'Aquitaine et du Parc National des Pyrénées, pour un montant aussi élevé que possible.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Francis COUROUAU